

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - B2026/012179 - 2022 B 00343 - 910 328 699 - A B M

Désignation de l'entreprise ABM Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Le Crêt Pommat 42230 ROCHE LA MOLIERE

Numéro SIRET * 9 1 0 3 2 8 6 9 9 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
			<u>2 8 0 2 2 0 2 6</u>	<u>2 8 0 2 2 0 2 5</u>
ACTIF			Net	Net
			3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles			
	Fonds commercial *	010		
	Autres *	014		
	Immobilisations corporelles *	028		
	Immobilisations financières * (1)	040	563 991	563 991
Total I (5)		044	563 991	563 991
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		
	Marchandises *	060		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068		
	Autres * (3)	072		
	Charges constatées d'avance *	092		
	Valeurs mobilières de placement	080		
	Disponibilités	084	434 135	332 744
Total II		096	434 135	332 744
Total général (I+II)		110	998 126	896 735

PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
			1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	462 978	462 978
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	34 000	21 000
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	295 306	160 423
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	201 472	247 883
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	993 757	892 284

DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	1 470
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	2 759
	Comptes courants d'associés		173	140
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	4 369
	Total général (I + II + III)		180	998 126

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise ARM

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 12 8 0 2 2 0 2 6

Exercice N-1 clos le 12 8 0 2 2 0 2 5

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209	
Production vendue	biens intracommunautaires	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230		
232		

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	
Rémunérations du personnel *			
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	
Dotations aux dépréciations			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260	
Total des charges d'exploitation (II)		264	

234		
236		
238		
240		
242	1 025	1 080
244		
250		
252		
254		
256		
262		
264	1 025	1 080

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280	
Produits exceptionnels	(IV)	290	
Charges financières	(V)	294	
Charges exceptionnelles	(VI)	300	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	

270	(1 025)	(1 080)
280	205 256	251 664
290		
294		
300		
306	2 759	2 701

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2.	312	
---------------------	---	-----	--

312	201 472	314	
-----	---------	-----	--

Régime d'impôt

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318		
322		
324	2 759	
330	9 781	
251		
998		
999		

Détachements

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
Zones de restructuration de la défense (44. tendecies)	127		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Créance due au report en arrière du déficit	346		
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

997		
342		
992		
350	195 620	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			

352	18 392	354	
356			
360			

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

--	--	--	--

370	18 392	372	
-----	--------	-----	--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadra

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	25
Art. 831-2 - Changements comptables	25
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	26
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	28
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	30
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	30
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	32

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Déroptions

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 28/02/2026

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Changement de réglementation comptable

L'application du nouveau plan comptable issu de la réglementation ANC 2022-06 n'a pas eu d'impact notable sur les comptes de l'exercice clos en 2026. Les comptes comparatifs clos en 2025 correspondent à ceux établis avec le référentiel applicable aux exercices ouverts antérieurement au 1er janvier 2025 ; l'usage anticipé en 2025 du nouveau référentiel (non retenu) n'aurait également pas eu d'impact notable sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	563 991			563 991
TOTAL	563 991			563 991

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Etat des dépréciations

Informations relatives aux filiales et participations
(Art. 832-5)

Filiales et participations											
Informations financières		Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales											
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
- SAS GILBERT HENRI ETABLISSE											
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)											

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	4 62 978	1	
TOTAL	4 62 978		

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	462 978			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	21 000	13 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	160 423	134 883		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	247 883		100 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	892 284	147 883	100 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				462 978
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				34 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				295 306
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				201 472
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				993 757

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/03/2025 au 28/02/2026

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 470	1 470		
Impôts sur les bénéfices	2 759	2 759		
Groupe et associés	140	140		
TOTAL	4 369	4 369		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	140			

ABM
Société par actions simplifiée
au capital de 462 978 euros
Siège social : Le Crét Pommat, 42230 ROCHE LA MOLIERE
910 328 699 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 28 février 2026

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2026 s'élevant à 201 472,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	201 472,32 euros
• A la réserve légale	12 297,80 euros
• A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,26 euros par action	120 000 euros
• Le solde, au poste « autres réserves ».	

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 novembre 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	100 000	100 000	Néant
N-2	90 000	90 000	Néant
N-3	90 000	90 000	Néant

**Certifié conforme
Le Président**

